



DELIB 63-2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 15 décembre 2022 à 20h00**

1 place de la Mairie
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19 Date de la convocation : 5/12/2022
En exercice : 19 Date d'affichage : 5/12/2022
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille vingt et deux et les 15 décembre 2022 à 20h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Françoise BARBERI, Sylvie CALAS, Marie-France ALRIC, Arlette GLORIA, Christelle COURTOIS-SABARTHES
Messieurs Alain VEUILLET, Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Manuel GONCALVES, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Isabelle de VIVIES pouvoir à Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES, Mme Pascale PRADES pouvoir à M. Alain VEUILLET, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, M. Claudian BRUN pouvoir à M. Paul SALVAN

Absent : Mme Maud FLAMANT

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Alain VEUILLET

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **DM OPERATION D'ORDRE BUDGET ASSAINISSEMENT**

A la demande du trésorier, il convient de transférer les fonds prévus au chapitre 40 opération d'ordre de transfert vers le chapitre 41 (opération patrimoniale).

Désignations	Dépenses HT	Recettes HT
INVESTISSEMENT		
D- Compte 2315-040	-52 570.62€	
TOTAL D-23-2315-040	-52 570.62€	0.00€
D- Compte 2315-041 : Immobilisations incorporelles	+ 52 570.62€	
TOTAL D- 2315-041	+ 52 570.62€	0.00€
R- Compte 203-040		-52 570.62€
TOTAL R-203-040	0.00€	-52 570.62€
R- Compte 203-041 : Immobilisations incorporelles		+ 52 570.62€
TOTAL R- 203-041	0.00€	+ 52 570.62€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	0.00€
Total général	0.00€	0.00€

Monsieur le Maire propose de délibérer ces demandes de modifications

Après en avoir délibéré, à l'unanimité. (Pour : 18, Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

